

Mois	Jour	Opérations
septembre 2025	lundi 22 à 10h	Publication par les établissements, sur leur site internet, des critères d'attribution des CPP et de la trame du dossier à constituer
		Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CPP en fonction de la période définie par chaque établissement
septembre 2025 à juillet 2026	du lundi 22 septembre au vendredi 10 juillet	Etude des demandes de CPP par chaque établissement et saisie des avis dans l'application NAOS
juillet 2026	au plus tard le vendredi 10 à 17h	Attribution des semestres de CPP

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.